

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN  
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141  
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004  
06 BP 10212 Ouagadougou 06  
Tél. : (226) 25-40-77-88/99  
E-mail : [rectorat@usta.bf](mailto:rectorat@usta.bf)



RECTORAT

Sâaba, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

**Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA  
5<sup>e</sup> tour  
(préinscriptions payées entre le 22 et le 30 septembre 2024)**

Établissement sollicité : **Faculté des sciences juridiques et politiques (FSJP)**

**Date limite de confirmation par le paiement : mardi 08 octobre 2024**

**Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers**, sont retenues à l'issue du cinquième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à la **Faculté des sciences juridiques et politiques (FSJP)**, au titre de l'année 2024-2025 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BASSOLE Andrea	F	Burkinabè
2	NIKIEMA Faima Yasmina	F	Burkinabè
3	NIKIEMA Zalissa	F	Burkinabè
4	NOBA Francois	M	Burkinabè
5	OUEDRAOGO Saidou	M	Burkinabè
6	ROAMBA Wendkûuni Leïla	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à six (06) noms.

**Les candidats ont jusqu'au mardi 08 octobre 2024 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :**

- 265 000 FCFA pour les nationaux ;
- 315 000 FCFA pour les non nationaux.

**Passé ce délai la priorité sera accordée aux candidats de la liste d'attente.**

**En rappel**, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le mardi 08 octobre 2024 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Le Recteur

**Pr Innocent Pierre GUISSOU**

*Officier de l'Ordre national*